

# Les politiques économiques « sous » et « de » Vichy

**Michel Margairaz, spécialiste d'histoire économique contemporaine, a dressé un bilan critique de trois décennies de recherches sur l'économie et les politiques économiques « sous » et « de » Vichy. Ce faisant, il a analysé l'évolution des approches sur la collaboration économique à l'échelle de l'État, des entreprises, des groupes sociaux ou des individus.**

Depuis les années 1990, les travaux sur les politiques économiques bénéficient de changements de perspectives, en particulier en multipliant les variations d'échelles dans les analyses, à la fois par le haut - en réintégrant les données internationales, largement tributaires de la (des) politique(s) allemande(s) - et par le bas, par la prise en compte de la réception effective dans l'économie et la société, par-delà l'élaboration, au sommet, de la politique économique.

Distinguons, pour ce faire, les niveaux d'approches, selon qu'il s'agit de l'État central, des entreprises, des groupes sociaux ou des individus.

## À l'échelle de l'État : les articulations de l'économie et du politique et les deux autres formes de collaboration

Les travaux sur la France de Vichy bénéficient des recherches menées hors de France sur les économies et les sociétés en régime de dictature, notamment des réflexions sur les marges de manœuvre, nécessairement étroites mais non négligeables, des responsables économiques - y compris ceux de l'État - face aux soubassements politiques et idéologiques des régimes des années noires. En outre, les approches intravichystes contribuent souvent à minorer les contraintes issues du conflit ainsi que celles tributaires de la stratégie allemande d'exploitation économique et financière, d'ailleurs pas nécessairement unifiée, des Autorités allemandes sous leurs différentes incarnations, à Paris, à Bruxelles, à Wiesbaden ou à Berlin. Le travail pionnier d'Alan Milward souligne pourtant précocement (1970), à partir des archives allemandes, la part irremplaçable de l'économie française dans l'effort de guerre allemand, elle qui fournit en 1943 près de 40 % des produits prélevés dans toute l'Europe occupée<sup>(1)</sup>. On retiendra trois aspects du renouvellement des approches.

Tout d'abord, la notion de collaboration d'État, au cœur de la démonstration de Robert Paxton<sup>(2)</sup>, est apparue à la fois féconde dans un premier temps, mais restrictive ensuite pour aborder les questions de politique économique. Il existe bien une composante économique et financière de la collaboration d'État. Nous avons nous-même parlé de « *collaboration monétaire d'État* »<sup>(3)</sup> ou encore de « *collaboration ferroviaire d'État* »<sup>(4)</sup>. Cela signifie que, dans ces deux domaines, les responsables de la monnaie comme ceux des transports ferroviaires se trouvent dès 1940 contraints d'entériner le choix stratégique majeur des autorités de Vichy en faveur d'une collaboration allant au-delà de l'armistice. Ils inscrivent bien leur action dans une aide (pacifique) apportée à

la *collaboration technique quotidienne*, au jour le jour, dont l'un des effets concrets réside dans le fonctionnement, même réduit, de services et d'activités vitales que les représentants économiques et techniques des Autorités d'Occupation ne peuvent ignorer et, comme ceux de Vichy, ont un intérêt commun - même dans une situation de déséquilibre flagrant entre les deux parties - à maintenir en relativement bon état. Hemmen, l'un des principaux négociateurs allemands sur les questions économiques, précise dans son *memorandum*-testament de 1944 - certes plaidoyer *pro domo* - que la lourdeur du tribut financier imposé à la France ne peut manquer de provoquer une inflation guère évitable, ajoutant qu'il n'est pas de l'intérêt de l'occupant de voir le franc s'effondrer totalement. D'où l'une

Ce que, somme toute, en avril 1941, François Lehideux (alors commissaire à la lutte contre le chômage) désigne en l'appelant de ses vœux sous le terme de « *la collaboration constructive* ».

L'argument de l'intérêt commun bien compris peut être en partie entendu par l'occupant, qui entre 1940 et 1944 tire de la France, rappelons-le, autour de 40 % de la valeur des prélèvements de toute nature issus de l'ensemble de l'Europe occupée. Cela rend compte du fait que certains des responsables économiques de Vichy peuvent ainsi pratiquer cette *collaboration technique quotidienne* avec comme résultat de faire subsister, certes avec un niveau de vie dramatique et réduit de près de moitié, la société et l'économie françaises. D'où la conscience chez eux de faire leur devoir au cœur de contraintes lourdes, tout en versant, à partir de 1943, à titre individuel soit dans un attentisme désormais bienveillant en faveur des Alliés, soit dans la Résistance, tels, par exemple, Roger Gaspard dans l'électricité ou Aimé Lepercq dans le charbon. Après l'été 1943 et le débarquement allié en Sicile, nombre de hauts responsables de l'économie recueillent une série d'indices économiques, monétaires, financiers - dont une partie d'ailleurs provient des services français d'Alger - leur indiquant que, sur ces terrains, le sort de la guerre est en train de basculer, signe pour eux que sans doute l'issue finale change de camp.



LES OCCUPANTS ONT IMPOSÉ À LA FRANCE UN LOURD TRIBUT FINANCIER, QUI SE TRADUIT PAR LE PILLAGE DE SES RESSOURCES ET RICHESSES. PAR WAGONS ENTIERS, ELLES SONT ACHÉMINÉES VERS LE REICH.

l'effort de guerre de l'occupant, dont *volentes nolentes* ils anticipent la victoire finale au moins jusqu'en 1942, voire 1943. Ce choix de la collaboration d'État pèse, à sa mesure, sur la plupart des facettes des politiques économiques. Mais la collaboration d'État n'épuise pas la compréhension des formes de collaboration économique à l'œuvre, parmi lesquelles il nous semble nécessaire d'en différencier deux autres.

## La « collaboration constructive » selon Lehideux

En effet, autant sur le terrain politique, la collaboration s'avère illusoire, faute de contreparties tangibles, autant sur le terrain économique et financier, se superpose une autre forme de collaboration,

des rares concessions allemandes substantielles - il n'y en eut pas tant sous l'Occupation ! - lorsqu'au printemps 1941 le tribut des « frais d'occupation » est abaissé - et ceci pour un an et demi - de 400 à 300 millions de francs journaliers.

D'une façon générale, l'objectif des responsables économiques allemands apparaît bien d'exploiter au maximum les ressources matérielles, financières et humaines de la France, sans toutefois l'écraser totalement. D'où, pour leurs interlocuteurs à Vichy, la possibilité d'obtenir des marges, réduites sans doute mais non négligeables en ces heures noires, de manœuvre et de négociation, en particulier pour assurer une sorte de plancher minimum vital pour l'économie et la société françaises.

## L'aryanisation des entreprises dites juives

Les recherches sur l'aryanisation économique offrent l'occasion de reprendre les analyses des spécialistes du nazisme ou du fascisme sur les contradictions éventuelles entre les logiques économiques rationnelles et les politiques d'exclusion à caractère idéologique, telles que l'aryanisation des entreprises juives. Nombre de travaux récents tendent plutôt à montrer l'imbrication complexe et, au total, l'insertion des politiques de spoliation dans la politique économique de rationalisation d'une économie de pénurie, à travers la liquidation des petites entreprises - près de 90 % des entreprises dites « juives » effectivement spoliées - et la vente à des « Aryens » de la minorité des grandes. En outre, l'ouvrage de Philippe Verheyde portant sur les 175 plus grandes entreprises juives aryanisées indique que, au total, très peu parmi elles sont convoitées et *a fortiori* accaparées par des repreneurs allemands<sup>(5)</sup>. Les administrations centrales (Finances, Production industrielle) procèdent bel et bien à la spoliation antisémite, tout en s'efforçant, avec un relatif succès, de préserver les entreprises ainsi que les sommes résultant de leur vente ou de leur liquidation - consignées à la Caisse des dépôts - des empiètements de l'occupant, ●●●

●●● à l'exception notoire de l'« amende » du milliard imposée à la « communauté » juive en décembre 1941. Ces responsables, y compris ceux qui, tel Maurice Couve de Murville, rejoignent Alger en février 1943, pratiquent ce que nous avons appelé une *collaboration patriotique*, en somme, au nom de la défense des capitaux « français ». Sans toutefois hésiter d'aucune manière à mettre en œuvre l'expropriation des propriétaires juifs, la question leur apparaissant subordonnée à la défense prioritaire des intérêts français, et devenant ainsi pour eux comme un point aveugle. La gestion à la française de l'aryanisation économique, à la différence de celle, brutale, corrompue et décentralisée, pratiquée en Allemagne, prétend s'inscrire selon des voies légales et encadrées par les ministères de la Production industrielle et des Finances, eux-mêmes appuyés sur des satellites discrets, telle la Caisse des dépôts, qui d'ailleurs en la matière ne se comporte pas strictement en « rouage neutre ». (...)

### À l'échelle des entreprises : différenciation et insertion dans l'économie allemande d'occupation

On constate combien les contraintes de la pénurie, du blocus et des pressions allemandes pèsent sur les entreprises, grandes ou petites, autrement plus lourdement que les débats et projets intra-vichystes de rationalisation ou que les vellétés d'« économie administrée ». C'est le court terme de la guerre et de la présence allemande qui a largement commandé.

Nous avons déjà tenté en 1991 de montrer combien des contraintes structurelles ont pu infléchir l'activité des entreprises françaises dans le temps - selon la conjoncture très fluctuante de la guerre - et dans l'espace - selon qu'elles se situent dans la zone sud, occupée, interdite, annexée... - et selon qu'il s'agit de production excédentaires ou déficitaires<sup>(6)</sup>. (...) Depuis lors, de nombreux travaux et colloques ont précisé et approfondi les formes de différenciation des effets des politiques économiques selon les branches et les entreprises. Selon que l'entreprise se trouve tributaire de marchés dépendant - directement ou non - d'interlocuteurs allemands, en particulier lorsque les clients traditionnels ont disparu (l'État français en premier lieu, pour les commandes d'armement aux industries métallurgiques ou mécaniques) ou sont devenus inaccessibles du fait du blocus (l'ensemble de la zone dollar et d'une grande partie de la zone sterling). Selon également que l'entreprise dépend d'approvisionnements en matières premières, d'énergie ou de semi-produits plus ou moins contrôlés par des firmes allemandes. Dans les deux cas, la marge de manœuvre des entreprises apparaît plus ou moins rétrécie, d'autant plus que les répartiteurs français de l'OCRPI qui délivrent les autorisations de répartition des matières premières entre les comités d'organisation<sup>(7)</sup> sont placés aussi sous contrôle allemand. En outre, le chantage à la fermeture (à partir de 1941) ou aux prélèvements de main-d'œuvre (à partir de 1942) exercé de la part des Autorités d'Occupation se révèle comme

un levier puissant pour faire accepter des commandes allemandes.

### Contrainte allemande subie, acceptée ou anticipée ?

Dans ce contexte de contraintes lourdes, le terme de collaboration, issu d'une problématique d'abord politique, apparaît inadéquat, d'où les tentatives de plusieurs historiens d'y substituer une terminologie plus appropriée. Les notions proposées de « collaboration-survie » (1994), d'« accommodation » (1995) ou encore d'« adaptation contrainte » (2000) témoignent de ces difficultés sémantiques, suscitent sans doute un débat fructueux, mais ne résolvent pas toutes les questions, en particulier celle de mesurer précisément la part de contrainte subie, acceptée ou anticipée pour intégrer des commandes allemandes. (...)

L'un des principaux obstacles provient également de la difficulté éprouvée parfois à dissocier l'entreprise de la personnalité de son (ou de ses) dirigeant(s). Les procédures judiciaires ou d'épuration professionnelle pour fait de collaboration économique, mises en place en 1944, mettent en cause uniquement les personnes, quel que soit d'ailleurs leur niveau dans la hiérarchie. Aussi, nous avons cru bon d'affirmer, lors d'un colloque sur la SNCF et l'Occupation tenu à Paris en 2000, que les notions d'« entreprise collaboratrice » ou « résistante » n'avaient pas de sens pour un historien<sup>(8)</sup>. Certes, des contemporains ont pu employer ces termes dans l'atmosphère politique quelque peu exaltée de l'immédiat après-Libération. Et des procédures, distinctes de l'épuration *stricto sensu* de l'après-guerre, visent aussi les entreprises : ce sont les comités de confiscation des profits illicites, dont l'histoire, seulement amorcée, mérite à coup sûr d'être poursuivie. C'est bien la responsabilité civile de l'entreprise qui est ici mise en cause à travers l'éventuel profit retiré de la collaboration et les sanctions financières qui l'accompagnent.

Mais les cas d'« entreprises-champignons », dont les profits sont brutalement gonflés par les commandes allemandes s'avèrent somme toute assez rares, par-delà des exemples nombreux dans la branche des travaux publics très liée à l'organisation Todt ou encore parmi les officines spéculatives directement branchées sur le marché noir allemand. À l'autre pôle, rarissimes sont les entreprises qui, refusant tout contact avec l'occupant, cessent toute activité. Seulement dans ces cas, au total marginaux, on pourrait employer, par extension, les termes respectivement d'« entreprise collaboratrice » ou « résistante », car les résultats dérivent alors bien d'une volonté délibérée (et symétrique en l'occurrence) de leurs responsables.

Dès lors, la grande masse des établissements se retrouve dans un vaste entre-deux, fait d'entreprises dont les dirigeants, afin de maintenir une activité minimale, doivent, savent ou souhaitent rece-

voir des commandes allemandes, sans que l'on puisse toujours évaluer le dosage exact entre ces différentes préoccupations. Les choix opérés par les dirigeants ne se trouvent d'ailleurs pas toujours en corrélation directe avec le niveau des profits, mais ceux-ci cependant peuvent dans le même temps chercher, pour des mobiles d'ailleurs divers, à limiter à certaines proportions leur contribution directe ou indirecte à l'effort de guerre allemand. Et les difficultés de jugement - à l'époque comme aujourd'hui - se trouvent encore accrues par le fait que, dans de nombreux cas, les résultats financiers s'effondrent de toute façon de manière assez généralisée à partir de l'automne de 1943, du fait des retombées perturbatrices du conflit, ce qui vient alors brouiller toute interprétation précise. Au total, il paraît raisonnable, comme Jean-Claude Daumas nous y convie en 2000, de confronter avec soin



L'EXPROPRIATION DES PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISES JUIFS, ENCADRÉE PAR LES MINISTÈRES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES FINANCES, SE PRATIQUE AU NOM DE LA DÉFENSE PRIORITAIRE DES « INTÉRÊTS FRANÇAIS ».

trois variables essentielles : les exigences des occupants, l'intérêt propre des entreprises et l'état d'esprit de leur(s) dirigeant(s)<sup>(9)</sup>.

Nous avons nous-même distingué les marges de manœuvre des entreprises de transports en les répartissant entre trois groupes distincts, ainsi différenciés par des données économiques structurelles découlant des caractéristiques de l'économie du Reich :

- les entreprises dont l'activité est considérée comme stratégique par l'occupant pour l'effort de guerre ;
- celles dont l'activité est jugée superflue aux yeux de l'occupant ;
- ou encore celles dont l'activité est vitale pour les besoins allemands et secondairement français.

### À l'échelle des groupes et des individus : une régression absolue ?

Dans cet examen des politiques économiques vues d'en bas, il reste beaucoup à faire à l'échelle des groupes - sociaux, professionnels, générationnels, sexuels... - ou des individus. Les recherches récentes sur les restrictions et le marché noir mettent en évidence les contraintes du quotidien,

souvent fort éloignées des intentions et des politiques élaborées à Vichy ou à Paris. L'impossibilité de faire respecter le rationnement et la répartition des produits de consommation, malgré (ou à cause) d'une répression accrue, et l'incapacité corollaire d'assurer durablement des rations et des quantités minimales à une grande partie de la population au pouvoir d'achat quasiment bloqué, manifestent, par-delà les institutions et les principes énoncés, l'échec de cette économie administrée et sans marché véritable, du fait d'un espace national balkanisé, d'une mobilité très réduite, de l'existence de marchés parallèles segmentés (« noir », « gris », « brun » et autres...) et de l'insuffisance notoire de quantités minimales pour une vie normale, voire pour la survie même.

Outre les salariés, les plus touchés, plusieurs groupes sociaux, dont de nombreux paysans ou commerçants, bien que présentés souvent par des contemporains comme des profiteurs, subissent à leur mesure les restrictions, même tempérées par le « marché gris ». Quant au patronat, son attitude la plus fréquente se manifeste sous le signe du « pragmatisme et de la prudence », selon les termes de Danièle Fraboulet employés à propos des chefs d'entreprises de la métallurgie (...). La période révèle en outre une succession d'effets pervers entre les intentions proclamées et les réalités vécues. Là encore, la conjoncture de guerre et d'occupation impose souvent ses règles, et de manière croissante, parallèlement à l'aiguinement du conflit. Loin des vellétés de rationalisation ou de modernisation élaborées dans les bureaux des ministères économiques, les réalités témoignent de fait d'une profonde régression technologique, économique, sociale, voire biologique et morale, avec son cortège de replis et d'archaïsmes résurgents. Et ces réalités perdurent au-delà de la Libération, et sans doute même au-delà de la fin du rationnement (1949), tant il est vrai que le pouvoir d'achat moyen des salaires directs rejoint son niveau d'avant-guerre seulement au mieux dans les premières années cinquante. Certains traits spécifiques de la croissance française puisent sans doute leur origine dans ce recul absolu de quatre années, qui elles-mêmes font suite à une décennie de dépression mal surmontée :

### Les traces durables du programme du CNR

Les défaillances de l'« économie administrée » à leur mesure contribuent à discréditer Vichy et même, plus largement, l'action de l'État en matière de politique économique restrictive. Mais le mérite historique de la Résistance unifiée autour de la Charte économique et sociale du Conseil national de la Résistance du 15 mars 1944 - appelée plus fréquemment le programme du CNR - consiste à découpler, aux yeux des Français, l'État et le régime de Vichy. Ce programme, élaboré en réaction contre la politique de Vichy, et son application par les gouvernements d'après la Libération savent concilier les Français dans leur diversité avec la perspective d'une intervention bénéfique de l'État en

# Sous l'occupation, les affaires à tout prix

●●● matière économique et sociale, à travers les grandes « réformes de structures » annoncées et appliquées en 1944-1946, telles que la Sécurité sociale, les comités d'entreprises, les nationalisations, la planification... qui vont pour une large part préluder à la croissance française.

Le message en termes de politique économique et sociale de la part de la Résistance unifiée au sein du CNR constitue sans doute son héritage le plus durable, alors que sur le terrain politique *stricto sensu*, les filiations apparaissent brouillées et vite brisées par le double échec de la formation d'un grand parti issu de la Résistance comme du premier projet de constitution. En revanche, les propositions forgées au cœur du consensus obtenu dans la Résistance de 1944 - associant dans la clandestinité, rappelons-le, les principaux partis, les deux confédérations syndicales (CGT, CFTC) et les mouvements de Résistance - en faveur d'un État régulateur, d'une économie mixte et d'un État du bien-être à la française ont, elles, laissé des traces durables, au point de fonder, pour près de quatre décennies, le socle d'une véritable culture politique nationale qui, en traversant les deux républiques, a cheminé par-delà les clivages partisans.

MICHEL MARGAIRAZ

Michel Margairaz est professeur agrégé d'histoire économique contemporaine à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne.

1) Alan Milward, *The New Order and the French Economy*, Oxford University Press, 1970 (non traduit).

2) Robert O. Paxton, *La France de Vichy (1940-1944)*, Le Seuil, 1995.

3) Michel Margairaz (dir.), *Banques, Banque de France et Seconde Guerre mondiale*, Albin Michel, 2002.

4) Michel Margairaz, *La SNCF, l'État français, l'occupant et les livraisons de matériel: la collaboration ferroviaire d'État en perspective, dans AHICF, Une entreprise publique dans la guerre. La SNCF 1939-1945*, PUF, 2001.

5) Philippe Verheyde, *Les mauvais comptes de Vichy. L'aryanisation des entreprises juives 1941-1944*, Perrin, 1999.

6) Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie (1932-1952). Histoire d'une conversion*, 2 vol. Imprimerie nationale, 1991.

7) Les comités d'organisation (CO) sont chargés de regrouper les entreprises par produit ou par branche et d'opérer entre elles la sous-répartition des matières premières en aval de la répartition opérée par l'OCRPI (Office central de répartition des produits industriels), fortement surveillé par l'occupant et le ministère de la Production industrielle.

8) Michel Margairaz, *La SNCF, l'État français...*, cf. note 3 ci-dessus.

9) Jean-Claude Dumas, *Les logiques des entreprises sous l'Occupation*, dans Olivier Dard, Jean-Claude Dumas, François Marcot (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, ADHE, 2000.

■ L'intégralité de cet article a été publiée sous le titre *Les politiques économiques sous et de Vichy, dans Histoire@Politique, Politique, culture, société*, n° 9, septembre-décembre 2009.  
<http://www.histoire-politique.fr>

**Pendant la guerre les entreprises françaises ont cherché à prolonger leur activité à tout prix. Sans états d'âme, la plupart ont fait des affaires avec l'occupant. Quelques exemples de cette collaboration économique.**

Par réalisme calculateur ou par volonté de profiter des conditions économiques nouvelles, les industriels dans leur grande majorité sont entrés dans la stratégie de l'occupant, sur laquelle s'aligne le gouvernement de Vichy. Leur priorité est de prolonger à tout prix l'activité de leurs entreprises, au mépris de la situation particulière de l'occupation. À la Libération ils plaideront la contrainte allemande, l'obligation de prendre des commandes pour ne pas se laisser étrangler, la nécessité de préserver l'emploi du personnel et de lui éviter le départ en Allemagne.

Les commandes allemandes vont d'abord aux grandes entreprises stratégiques qui, du fait de leurs spécialités et de leurs capacités de production, sont des enjeux économiques et militaires de taille pour l'occupant. Parmi elles, Berliet, Renault, Pêchiney, Schneider, Ugine, les compagnies minières, etc. Mais des PME en profitent également, directement ou par sous-traitance.

Certains patrons, à l'image de Louis Renault, redoutant que leur entreprise ne s'effondre avant même la débâcle de 1940, se sont engagés très tôt dans la recherche de contrats avec le III<sup>e</sup> Reich. Pendant la guerre, les usines Renault fourniront aux nazis camions, blindés, matériel militaire... Des chars Renault, saisis sur les champs de bataille, sont réparés dans leurs ateliers. En outre, le groupe Renault possède depuis 1933 la société des avions Caudron qui vend essentiellement à l'Allemagne.

Louis Renault est de ces industriels qui « se firent un plaisir de fournir tout ce que les Allemands désiraient », estime l'historien Julian Jackson dans son ouvrage *La France sous l'Occupation* (Flammarion, 2000) ou que, comme d'autres, « décidés à faire tourner leur usine coûte que coûte » il a « offert » de « fabriquer du matériel militaire », écrit Philippe Burrin (*La France à l'heure allemande*, Le Seuil, 1995). L'homme sera emprisonné à la Libération pour intelligence avec l'ennemi et ses usines, qui avaient été « mises à la disposition de la puissance occupante », ont été nationalisées en janvier 1945 par ordonnance du général de Gaulle. Aussi est-il extrêmement choquant de voir, 66 ans après, les petits-enfants de Louis Renault tenter d'obtenir devant les tribunaux l'indemnisation



DE NOMBREUX RESPONSABLES DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE PRENNENT PART EN 1941 AU BANQUET DU CONGRÈS DES CHAMBRES DE COMMERCE FRANCO-ALLEMANDES. LA FRANCE EST LE PREMIER FOURNISSEUR ÉCONOMIQUE DU REICH DE TOUTE L'EUROPE OCCUPÉE.

du « préjudice matériel et moral » causé par la nationalisation sanction prononcée à la Libération. Cette procédure, actuellement en cours, n'a d'autre but que de réhabiliter le passé collaborationniste de l'industriel, qui a valu à ses usines, précisément, d'être nationalisées.

Un autre grand patron de l'industrie automobile, Marius Berliet, fut condamné à la Libération à deux ans de prison (et à quatre ans pour deux de ses fils), à la confiscation de leurs biens et à l'indignité nationale. Mais la société Berliet, elle, est acquittée! Réquisitionnée en septembre 1944, l'entreprise échappe à la nationalisation en 1947, puis est rendue après recours judiciaire à ses propriétaires entre 1949 et 1952. Il était reproché à Marius Berliet de s'être empressé de fabriquer des camions pour la Wehrmacht pour maintenir la puissance de l'entreprise, d'avoir ignoré la Résistance (refus des sabotages internes) et par conséquent d'avoir servi l'Allemagne. Il est aussi accusé d'avoir livré l'un de ses ouvriers à la Gestapo par l'intermédiaire d'un responsable de la sécurité de l'usine milicien, ce qui sera confirmé au cours du procès.

On pourrait mentionner bien d'autres entreprises... La société Gnome et Rhône (future Snecma) qui fournit des moteurs d'avions à l'Allemagne et qui fut nationalisée en 1945 pour faits de collaboration... Des entreprises du BTP et des cimenteries qui participent à la construction du mur de l'Atlantique... Des banques, comme Paribas et le Crédit lyonnais qui interviennent dans la création des sociétés mixtes franco-allemandes... Avec la Société générale notamment, le Crédit lyonnais est

à l'origine d'une « Association financière pour le développement de l'industrie » qui leur permet de travailler avec des firmes allemandes; et c'est lui qui a l'exclusivité du transfert et de la répartition de l'argent envoyé par les Français travaillant outre-Rhin. La Banque Worms, bien introduite au sein du régime de Vichy, fait tranquillement des affaires et négocie de nombreux contrats avec l'occupant.

Citons encore la société Photomaton qui, dans sa recherche du profit immédiat, fait preuve d'un cynisme rare. Sa direction propose aux Allemands, dès 1941, de réaliser des photos d'identité des juifs arrêtés et rassemblés dans des camps. « Spécialistes des questions ayant trait à l'« identité », nous nous permettons d'attirer particulièrement votre attention sur l'intérêt que présentent nos machines automatiques Photomaton susceptibles de photographier un millier de personnes en six poses et ce en une journée ordinaire de travail »...

On trouve naturellement des chefs d'entreprise ou des cadres qui sont également mus par des convictions idéologiques et qui défendent la « Révolution nationale » pétainiste. Certains vont jusqu'à soutenir la « Relève » en 1942, même si celle-ci s'avère préjudiciable aux entreprises françaises. Leurs actions et projets s'inscrivent dans la perspective d'une Europe économique allemande dans l'après-guerre. Mais la France occupée n'aura jamais été un partenaire économique de l'Allemagne, mais seulement un fournisseur, le premier de toute l'Europe sous domination nazie. Ses entrepreneurs, sans trop d'états d'âme, auront bien travaillé.

LAURE DEVOUAST